

ANNEXE METHODOLOGIQUE

A - PRESENTATION DES RESULTATS

Cette nouvelle édition présente un panorama relativement complet de cette branche-clé que constitue l'industrie laitière, puisqu'elle n'est pas centrée uniquement sur les résultats de fabrications de produits laitiers et de collecte de lait issus de l'enquête annuelle laitière, mais fait large place à d'autres informations d'origines diverses : production laitière au stade des élevages, évolution des principales fabrications laitières, présentation des entreprises de transformation laitière en France, commerce extérieur, stocks de produits d'intervention, prix et indices de prix, consommation et industries laitières en Europe.

Depuis l'année 2000, les questions sur les produits laitiers biologiques - collecte et fabrications - sont définitivement intégrées au questionnaire de l'enquête annuelle laitière. Le volet spécifique sur les fromages fabriqués au lait cru est désormais intégré au questionnaire (depuis 2006). Tous les principaux résultats sont présentés dans cette publication.

DESCRIPTION

Les différents chapitres de ce fascicule constituent l'essentiel des maillons de la "filrière-lait".

La grande majorité des tableaux permet de suivre les évolutions depuis 1999 pour les principaux produits.

Les résultats publiés dans ce fascicule sont présentés à des niveaux géographiques différents selon une plus ou moins grande finesse dans les produits. Il n'a en effet pas été possible de publier les mêmes données à tous les niveaux et dans tous les chapitres.

ARRONDIS

Certains totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des rubriques ou des différents niveaux géographiques ou critères : en effet, l'arrondi de la somme n'est pas forcément égal à la somme des arrondis selon le procédé utilisé. Cependant, les différences ne peuvent excéder quelques unités.

SECRET STATISTIQUE

Par application des règles sur le secret statistique, certaines données ne peuvent être publiées ; usuellement, elles seront signalées par la lettre "s" pour « secret statistique ». C'est notamment le cas lorsqu'il y a moins de 3 établissements dans une case élémentaire d'un tableau et ou lorsqu'un seul établissement fabrique au minimum 85 % du produit.

SIGNES CONVENTIONNELS

-	donnée nulle	...	donnée non disponible
ε	donnée inférieure à la moitié de l'unité considérée	///	donnée sans objet

B - METHODOLOGIE

Le système d'enquêtes laitières du Service de la statistique et de la prospective (SSP, ex-SCEES) du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche sur la collecte et la transformation laitière comprend une enquête mensuelle légère, fusionnée depuis janvier 1997 avec la déclaration mensuelle d'activité de l'Office de l'élevage (ex-ONILAIT), et une enquête annuelle détaillée. Ce sont les résultats de **cette enquête annuelle sur l'année 2007** que nous présentons ici.

1 - CHAMP

L'enquête laitière annuelle est une enquête exhaustive.

Tous les établissements transformateurs sont interrogés ainsi que la quasi-totalité des établissements uniquement "collecteurs" (sans activité de transformation). L'activité de transformation commence à l'écrouissage et la pasteurisation, mais ne couvre pas le simple conditionnement non associé à une transformation sauf pour les laits concentrés et les poudres de lait pour lesquels sont intégrés depuis 1997 tous les conditionnements, même à partir de produits provenant d'une autre entreprise.

2 - BRANCHE - SECTEUR

L'enquête laitière annuelle est une enquête de branche portant sur des données en volume. Il est nécessaire de définir les notions de secteur et de branche d'activité.

Lorsqu'une entreprise (ou un établissement) exerce plusieurs activités considérées comme différentes d'après la nomenclature utilisée (NAF), on définit son activité principale pour pouvoir rattacher cette unité à un secteur d'activité. Le critère utilisé pour déterminer l'activité principale est l'effectif des salariés permanents dans chacune des activités de la nomenclature retenue, lorsqu'il s'agit d'activités de fabrication. On parvient ainsi à la notion de secteur d'activité.

Secteur d'activité : ensemble des entreprises (ou des établissements) qui exercent la même activité principale par référence à la NAF.

Branche d'activité : ensemble des fractions d'entreprises (ou d'établissements) qui se livrent à titre principal ou secondaire à la fabrication d'un produit ou d'un groupe de produits déterminé.

Une unité donnée (entreprise ou établissement) appartient donc à un seul secteur mais peut ressortir de plusieurs branches.

L'enquête laitière annuelle est une enquête de branche alors que l'enquête annuelle d'entreprise auprès des Industries Agricoles et Alimentaires est une enquête de secteur. La première porte principalement sur les données en volume, la seconde sur les données en valeur.

Cependant à partir de 1995, le système traditionnel d'enquête de branche dans les IAA a été complété pour permettre l'élaboration de statistiques de production comparables à l'intérieur de l'Union européenne. Cela en application du règlement PRODCOM (acronyme de **PRO**Duction **COM**munautaire) CEE n° 3924/91 du Conseil des Communautés européennes sur la production industrielle.

Les variables PRODCOM concernent les ventes des produits fabriqués par l'entreprise :

- en quantité physique
- en valeur (facturations pour les productions de l'entreprise)

Ces produits sont définis selon une liste de produits dite liste PRODCOM commune à tous les pays membres de l'UE.

Les données PRODCOM relatives aux principaux produits laitiers français commercialisés en 2006 sont présentées dans cette publication au chapitre 9, en valeur et en quantité vendue.

3 - UNITE STATISTIQUE

Depuis 1995, le SSP prend en compte ces nouvelles dispositions communautaires, mais dans un souci de continuité, maintient l'interrogation traditionnelle sur l'activité de collecte et les transformations par établissement. On rappelle que l'établissement est une unité géographique distincte où l'entreprise exerce tout ou partie de son activité, par exemple un établissement de collecte, un établissement de transformation, une cave d'affinage...

4 - ORGANISATION DE L'ENQUETE ET TYPE DE QUESTIONNAIRES UTILISES

La liste des établissements laitiers qui constituait notre base de travail depuis de nombreuses années est fractionnée en trois sous-champs pour tenir compte des caractéristiques de PRODCOM.

a - Les unités (qui sont quasiment toutes des entreprises à établissement unique) dont l'effectif des salariés est inférieur à 20, constituent en quelque sorte le groupe des petites laiteries. Ces établissements, au nombre de 536 actuellement, ont un poids relativement faible dans l'activité laitière française. Ils sont donc exonérés des questions PRODCOM et sont interrogés par un questionnaire assez voisin de celui des années précédentes, repéré par les lettres "ET".

b - Les unités plus importantes (20 salariés et plus), qui participent à l'élaboration des statistiques PRODCOM reçoivent le questionnaire le plus complet. Ce groupe qui contient 399 établissements se subdivise lui-même en deux parties.

- les entreprises mono-établissement, soit 198 unités qui reçoivent un questionnaire repéré par les lettres "EU" (établissement unique).

- les entreprises constituées de plusieurs établissements laitiers : 57 entreprises pour 201 établissements, qui constituent la partie du champ la plus délicate à interroger. En effet le questionnaire d'entreprise marqué "EM" (établissement multiple), doit être cohérent pour les quantités avec la somme des questionnaires "EP" (établissement PRODCOM) afférents à chacune de ces entreprises.

c - L'enquête annuelle laitière comporte à partir de l'année 2000 une partie concernant les produits laitiers biologiques, collecte et fabrications, et à partir de 2006, une partie sur les fromages au lait cru. Ces deux chapitres font désormais parties intégrantes du questionnaire.

5 - GESTION D'ENQUETE

L'enquête annuelle laitière est une enquête réalisée par correspondance à partir du SSP/Centre de Toulouse et par le Service Régional de l'Information Statistique et Economique (SRISE) de Franche-Comté pour les unités localisées uniquement dans cette région.

Le taux de réponse atteint 98 % en 2007 pour l'ensemble des 935 établissements enquêtés.

6 - COPIE DU QUESTIONNAIRE 2007

C'est le questionnaire le plus complet relatif aux entreprises à établissement unique (EU) qui est reproduit ci-après.

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire**.
 Visa n° 2008 A 457 AG du Ministre chargé de l'Agriculture et du Ministre chargé de l'Économie, valable pour l'année 2008.
 Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.
 L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Questionnaire confidentiel destiné au Scees.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Service Central des Enquêtes et Études Statistiques du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - 12 rue Henry Rol-Tanguy - TSA 70007 - 93555 Montreuil-sous-bois cedex.



SERVICE ENQUÊTEUR

SCEES

Service Central des Enquêtes et Études Statistiques
 Centre de Toulouse - BP 32688
 31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

**Pour tout renseignement,
 vos correspondants :**

Mme GABRYSIK :

Tél. : 05 61 28 94 40

Mél : jeanne.gabrysiak@agriculture.gouv.fr

M. HEBRARD :

Tél : 05 61 28 95 28

Mél : lionel.hebrard@agriculture.gouv.fr

Fax : 05 61 28 94 56

ENQUÊTE ANNUELLE SUR LA COLLECTE ET LA TRANSFORMATION DE PRODUITS LAITIERS EN 2007

STATISTIQUES OBLIGATOIRES - Questionnaire confidentiel

NAF 1051 A à D, parties 1042 Z-1086 Z-1089 Z-1107 B-2059 Z-4633 Z-1071 A

Merci de retourner ce questionnaire avant le

20 février 2008

Nom de la personne responsable :

.....

Numéro de téléphone :

Mél. :

Date : . . / . . / . .

Signature :

Si vous êtes concerné par :**Remplissez les pages :**

- la collecte directe de lait de vache, chèvre ou brebis	3
- la production de produits laitiers intermédiaires en vrac	4
- la fabrication de lait en poudre	4
- les fabrications de laits liquides, produits frais, desserts lactés	5 - 6
- les fabrications de beurres et autres matières grasses laitières	6
- les fabrications de fromages	7 - 8
- les productions de laits concentrés et laits secs conditionnés, et autres produits dérivés	9
- la collecte directe de lait biologique de vache, chèvre ou brebis	10
- les fabrications de produits laitiers biologiques	11
- les fabrications de fromages au lait cru	11
- le travail à façon	12

NOTES EXPLICATIVES

Cette enquête est destinée à répondre aux besoins des divers acteurs de la filière laitière en France (professionnels et administrations). Elle permet également de répondre à la Directive 96/16/CE du Conseil du 19 mars 1996 sur les statistiques laitières et au règlement du Conseil n° 3924 du 19 décembre 1991 sur les statistiques industrielles (PRODCOM).

DÉFINITION DE LA PRODUCTION :

- La **production totale** est celle réalisée pendant l'année par l'entreprise sur le territoire national métropolitain et les DOM (TOM exclus), y compris celle qui est vendue à des confrères.
- La **production vendue** correspond aux ventes réalisées pendant l'année, quelle que soit l'année de fabrication.
- Les **produits achetés et revendus en l'état (activité de négoce) sont à exclure**, ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement (voir exceptions pour la crème de consommation page 5 et les laits secs et concentrés page 9).
- Cas particulier du **travail à façon** :

Il y a travail à façon lorsque la **matière première** à transformer est **fournie par un donneur d'ordres**.

Dans ce cas :

- Le **façonnier** doit déclarer dans la colonne « production totale » les quantités produites. Si le donneur d'ordres est situé en France, le façonnier ne doit rien déclarer dans la colonne « production vendue ». Si le donneur d'ordres est situé à l'étranger, le façonnier doit déclarer dans la colonne « production vendue » la quantité et la valeur des produits transformés tels que déclarés en douane.
- Le **donneur d'ordres** ne doit rien déclarer dans la colonne « production totale ». Si le façonnier est situé en France, le donneur d'ordres doit renseigner dans la colonne « production vendue » la quantité et la valeur correspondant à la vente du produit fabriqué par le façonnier. Si le façonnier est situé à l'étranger, le donneur d'ordres ne doit rien déclarer.

DÉFINITION DE LA VALEUR (colonne « Montant » de la production vendue) :

- La **valeur** est calculée sur la base du **prix de vente départ usine**. Elle comprend le coût du conditionnement, même s'il est facturé séparément. En revanche, **ne sont pas compris** :
 - la taxe sur la valeur ajoutée (TVA),
 - les frais de transport facturés séparément,
 - les restitutions à l'exportation et les aides diverses.
- Les **rabais, remises, ristournes** accordés venant en déduction du chiffre d'affaires fiscal **sont à déduire** de la valeur des produits correspondants.
- Pour les produits vendus en devises (dollar sur le marché mondial par exemple ou devise d'un pays membre de l'Union Européenne), le taux de conversion devise/euro à prendre en compte pour les devises non encore converties au moment de l'enquête est le taux en vigueur au moment du passage en douane des marchandises (pays tiers) ou de la facturation (pays membre de l'Union Européenne).

B - PRODUITS FINIS

Le simple conditionnement d'un produit provenant d'une autre entreprise n'est pas considéré comme une activité de fabrication, sauf cas particuliers de la crème de consommation (voir ci-dessous) et des laits concentrés et en poudre (voir page 9).

ATTENTION : les taux de MG demandés dans cette partie sont à exprimer en % du poids sur extraits secs.

1 - Laits liquides conditionnés

(vache, chèvre, brebis)

		Production totale en litre	Production vendue en litre	Montant HT (en euros)
15.51.11.42 Lait entier (y c. les laits élaborés) ≤ 2 l.				
Lait pasteurisé (y c. en bidons ou en outres)	011221	_____ L		
Lait stérilisé	011311	_____ L		
Lait UHT	011321	_____ L		
Total lait entier	019998	_____ L	_____ L	_____
p 15.88.10.70 Laits infantiles liquides				
Total (en poids de produit)	021000	_____ L	_____ L	_____
15.51.11.42 Lait demi-écrémé (y c. les laits élaborés) ≤ 2 l.				
Lait pasteurisé (y c. en bidons ou en outres)	021222	_____ L		
Lait stérilisé	021312	_____ L		
Lait UHT				
- lait élaboré (enrichi en vitamines, en protéines ou en sels minéraux, à teneur réduite en lactose, ou à teneur garantie en vitamines)	021324	_____ L		
- autre lait demi-écrémé UHT	021326	_____ L		
Total lait demi-écrémé	029998	_____ L	_____ L	_____
15.51.11.33 Lait écrémé (y c. les laits élaborés) ≤ 2 l.				
Lait pasteurisé (y c. en bidons ou en outres)	031223	_____ L		
Lait stérilisé	031313	_____ L		
Lait UHT	031323	_____ L		
Total lait écrémé	039998	_____ L	_____ L	_____
15.98.12.70 Lait aromatisé				
Lait aromatisé UHT	041337	_____ L		
Lait aromatisé non UHT	041338	_____ L		
Total lait aromatisé	049999	_____ L	_____ L	_____

2 - Produits laitiers frais (vache, chèvre, brebis)**15.51.12. (10 + 30) Crème conditionnée ≤ 2 l.**

Donnez la quantité en poids de crème. Contrairement à ce qui est prescrit pour les autres produits, la crème provenant d'une autre entreprise et **conditionnée chez vous doit être déclarée** à ce poste au même titre que votre fabrication.

		Production totale en kilogramme	Production vendue en kilogramme	Montant HT (en euros)
Crème fraîche				
6 < MG ≤ 21 %	052123	_____ Kg	_____ Kg	_____
21 < MG ≤ 29 %	052124	_____ Kg	_____ Kg	_____
MG > 29 %	052125	_____ Kg	_____ Kg	_____
Crème stérilisée ou UHT				
6 < MG ≤ 21 %	052133	_____ Kg	_____ Kg	_____
21 < MG ≤ 29 %	052134	_____ Kg	_____ Kg	_____
MG > 29 %	052135	_____ Kg	_____ Kg	_____
Total crème conditionnée	059998	_____ Kg	_____ Kg	_____

2 - Produits laitiers frais (suite)

(vache, chèvre, brebis)

Production totale
en kilogramme

Production vendue
en kilogramme
Montant HT
(en euros)

15.51.52.41 Lait fermentés nature, même sucrés

Yaourts au lait de vache

Maigres 062211 | | Kg
Standard 062212 | | Kg
Au lait entier 062213 | | Kg
À boire 062214 | | Kg
Autres laits fermentés au lait de vache 062215 | | Kg
Yaourts au lait de brebis 062216 | | Kg

Total laits fermentés nature, même sucrés 069999 | | Kg | | Kg | |

15.51.52.45 Lait fermentés aromatisés ou aux fruits

Yaourts au lait de vache, chèvre, brebis

Aromatisés 072221 | | Kg
Aux fruits 072222 | | Kg
À boire 072223 | | Kg
Autres laits fermentés 072224 | | Kg

Total laits fermentés aromatisés ou aux fruits 079999 | | Kg | | Kg | |

p 15.51.52.99 Desserts lactés frais

Lait emprésurés aromatisés 082311 | | Kg
Lait gélifiés aromatisés (y c. avec crème) ... 082312 | | Kg
Flans nappés 082313 | | Kg
Crème dessert fraîche 082314 | | Kg
Mousses 082315 | | Kg
Divers (entremets, produits laitiers pâtisseries,
produits laitiers mixtes, ...) 082319 | | Kg

Total desserts lactés frais 089998 | | Kg | | Kg | |

p 15.89.14.99 Desserts lactés de conserve ou thermisés

Desserts lactés de conserve (crème dessert,
gâteau riz et semoule, flans en boîte de
conserve) 082321 | | Kg
Desserts lactés thermisés (de longue
conservation, stérilisés ou UHT, emballage
non métallique) 082331 | | Kg

Total desserts lactés de conserve ou
thermisés 089999 | | Kg | | Kg | |

3 - Matières grasses

(vache, chèvre, brebis)

15.51.30.30 Beurre (n. c. beurres concentrés)

Total fabriqué (sans reprise de stock) 093199 | | Kg
Quantité vendue (fabrication de votre entreprise) 093199 | | Kg | |

15.51.30.50 Beurres concentrés

Beurre anhydre de crème 103210 | | Kg
Beurre anhydre de beurre 103220 | | Kg

Total beurres concentrés 103299 | | Kg | | Kg | |

15.51.30.70 Spécialités à tartiner 100 % laitières

Total (poids de produit) 113399 | | Kg | | Kg | |
% moyen de MG | | % 113398 | | Ne rien inscrire dans cette zone

p 15.43.10.30 Spécialités à tartiner mixtes

Total (poids de produit) 123499 | | Kg | | Kg | |
% moyen de MG | | % 123498 | | Ne rien inscrire dans cette zone

4 - Fromages (vache, chèvre, brebis)

15.51.40.30 Fromages frais

(y compris destinés à la fonte et de lactosérum)

Fromage frais de vache

Pâte douce lissée nature :

Moins de 1 % de MG 134114 _____ Kg

1 à 20 % MG 134115 _____ Kg

Plus de 20 % de MG 134116 _____ Kg

Pâte douce aromatisée ou aux fruits

(non compris les fromages aux condiments) .. 134117 _____ Kg

Petits suisses et assimilés :

Nature 134121 _____ Kg

Aromatisés ou aux fruits 134122 _____ Kg

Fromage de campagne moulé à la louche ou en faisselle :

Moins de 1 % de MG 134131 _____ Kg

1 % de MG et plus 134132 _____ Kg

Pâte foisonnée 134141 _____ Kg

Pâte salée (demi-sel et autres) 134142 _____ Kg

Fromages frais aux condiments 134143 _____ Kg

Divers à moins de 1 % de MG 134144 _____ Kg

Divers 1 % de MG et plus 134147 _____ Kg

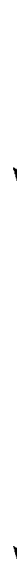
Fromages frais de chèvre 135118 _____ Kg

Fromages frais de brebis 135219 _____ Kg

Total fromages frais de vache,

de chèvre et de brebis 139999 _____ Kg _____ Kg _____

TOTALISATION



15.51.40.70 Fromages fondus (mettant en œuvre des sels de fonte)

Fromages blancs fondus

(fabriqués directement à partir de lait ou de crème) 155310 _____ Kg

Issus de la fonte de fromages

De 20 à moins de 30 % de MG (allégé) 155325 _____ Kg

De 40 à 48 % de MG 155326 _____ Kg

De plus de 48 % à 55 % de MG 155327 _____ Kg

Plus de 55 % de MG 155328 _____ Kg

Total fromages fondus 155399 _____ Kg _____ Kg _____

Metton, cancoillotte 155499 _____ Kg



p.15.51.40.50 Fromages de chèvre ou de brebis affinés ou destinés à l'affinage

(y compris destinés à la fonte)

	Production totale en kilogramme (poids « en blanc »)	Production vendue en kilogramme (poids « à la vente »)	Montant HT (en euros)
Fromages de chèvre et mi-chèvre (sauf fromages frais)			
Sainte-Maure	145116 _____ Kg		
Autres fromages pur chèvre	145119 _____ Kg		
Fromages mi-chèvre et autres proportions	145120 _____ Kg		
Fromages de brebis (sauf fromages frais)			
Roquefort (sauf fondus)	145210 _____ Kg		
Ossau-Iraty	145220 _____ Kg		
Féta de brebis ou mixte	145230 _____ Kg		
Autres fromages de brebis et mélanges	145240 _____ Kg		
Total fromages de chèvres ou de brebis (sauf frais et fondus)	145999 _____ Kg	_____ Kg	_____



p.15.51.40.50 Fromages de vache affinés ou destinés à l'affinage

(y compris destinés à la fonte)

		Production totale en kilogramme (poids « en blanc »)	Production vendue en kilogramme (poids « à la vente »)	Montant HT (en euros)
Fromages de vache à pâte molle				
Camembert et forme camembert	144210	<input type="text"/> Kg	↓ TOTALISATION	
Brie de Meaux et de Melun	144221	<input type="text"/> Kg		
Brie d'autres origines	144223	<input type="text"/> Kg		
Coulommiers	144224	<input type="text"/> Kg		
Carré de l'Est	144230	<input type="text"/> Kg		
Chaource	144241	<input type="text"/> Kg		
Livarot	144242	<input type="text"/> Kg		
Maroilles	144243	<input type="text"/> Kg		
Mont d'Or	144244	<input type="text"/> Kg		
Munster	144245	<input type="text"/> Kg		
Pont l'Evêque	144247	<input type="text"/> Kg		
Époisses	144251	<input type="text"/> Kg		
St Marcellin	144254	<input type="text"/> Kg		
Divers moins de 40 % de MG	144257	<input type="text"/> Kg		
Divers 40 à moins de 50 % de MG	144258	<input type="text"/> Kg		
Divers 50 % de MG et plus	144259	<input type="text"/> Kg		
Fromages de vache à pâte filée				
Mozzarella française	144610	<input type="text"/> Kg		
Autres fromages à pâte filée (fromage à pizza, provolone, ...)	144620	<input type="text"/> Kg		
Fromages de vache à pâte pressée non cuite ou demi-cuite				
Saint Paulin et assimilés	144310	<input type="text"/> Kg		
Edam, Gouda, Mimolette et assimilés	144320	<input type="text"/> Kg		
Cantal et assimilés	144330	<input type="text"/> Kg		
Tomme de Savoie	144361	<input type="text"/> Kg		
Saint-Nectaire et assimilés	144362	<input type="text"/> Kg		
Morbier	144364	<input type="text"/> Kg		
Pyrénées de vache	144373	<input type="text"/> Kg		
Reblochon et assimilés	144374	<input type="text"/> Kg		
Raclette	144377	<input type="text"/> Kg		
Petites meules à trous	144378	<input type="text"/> Kg		
Divers moins de 40 % de MG	144381	<input type="text"/> Kg		
Divers 40 à moins de 50 % de MG	144382	<input type="text"/> Kg		
Fromages de vache à pâte pressée cuite				
Emmental	144410	<input type="text"/> Kg		
Comté	144430	<input type="text"/> Kg		
Beaufort	144441	<input type="text"/> Kg		
Petites meules à trous	144443	<input type="text"/> Kg		
Divers (gruyère, abondance, ...)	144444	<input type="text"/> Kg		
Fromages de vache à pâte persillée				
Bleu d'Auvergne	144511	<input type="text"/> Kg		
Fourme d'Ambert ou de Montbrison	144517	<input type="text"/> Kg		
Divers	144520	<input type="text"/> Kg		
Total fromages de vache	144999	<input type="text"/> Kg	<input type="text"/> Kg	<input type="text"/>
(sauf frais et fondus)				
15.51.40.99 Plats fromagers	140199	<input type="text"/> Kg	<input type="text"/> Kg	<input type="text"/>
p.15.81.12.00 Pâtisseries fromagères	140299	<input type="text"/> Kg	<input type="text"/> Kg	<input type="text"/>

5 - Laits concentrés et laits secs conditionnés (conditionnement <= 2,5 kg)

(vache, chèvre, brebis, toutes provenances)

CONDITIONNEMENT. Contrairement à ce qui est prescrit pour les autres produits, tous les conditionnements de laits concentrés et de poudres de lait, même provenant d'une autre entreprise, doivent figurer aux rubriques ci-dessous.

		Production totale en kilogramme		Production vendue en kilogramme		Montant HT en euros
15.51.51.04 Lait concentré non sucré						
Total (en poids de produit)	169998	<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>
15.51.51.08 Lait concentré sucré conditionné						
Total (en poids de produit)	179998	<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>
p 15.88.10.70 Poudres infantiles	188110	<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>
(si conditionnement > 2,5 kg, renseignez le tableau A page 4)						
15.51.20.63 Lait en poudre entier ou demi-écrémé conditionné (hors poudres infantiles)						
Entier (26 % et plus de MG)	188120	<input type="text"/>	Kg			
Demi-écrémé	188220	<input type="text"/>	Kg			
Total lait en poudre entier et 1/2 écrémé	189998	<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>
15.51.20.33 Lait en poudre écrémé conditionné						
Total toutes provenances	198320	<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>

6 - Produits dérivés de l'industrie laitière

(vache, chèvre, brebis)

15.51.52.63 Poudre de babeurre	219199	<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>
15.51.55.33 Poudre de lactosérum	239299	<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>
15.51.53.00 Caséines						
Aux acides et présures, même destinées à produire des caséinates dans une autre entreprise.....	249310	<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>
24.62.10.15 Caséinates						
Fabriqués à partir de lait	249321	<input type="text"/>	Kg			
Fabriqués avec des caséines françaises	249322	<input type="text"/>	Kg			
Fabriqués avec des caséines d'importation	249323	<input type="text"/>	Kg			
Total caséinates	249329	<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>
15.51.54.00 Lactose	259499	<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>
p 24.62.10.20 Lactoprotéines	259599	<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>
15.51.55.90 Autres composants naturels du lait	269699	<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>
Autres produits laitiers (préciser)						
.....		<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>
.....		<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>	Kg	<input type="text"/>

TROISIÈME PARTIE

PRODUITS LAITIERS BIOLOGIQUES EN 2007

• En 2007, avez-vous collecté ou fabriqué
des **produits laitiers biologiques** (entourez la bonne réponse) ? **OUI** **NON**

Si **OUI**, répondez aux questions des pages 10 et 11 ci-dessous et ci-contre qui concernent ces produits.

A – COLLECTE DE LAIT BIOLOGIQUE

Si vous ne collectez **que du lait biologique**, cochez la case ci-contre et ne remplissez pas le tableau ci-dessous. Votre collecte de lait biologique est déjà renseignée dans les tableaux de la page 3.

LAIT DE VACHE

DÉPARTEMENT DE LOCALISATION DE VOS PRODUCTEURS (exploitants agricoles)		N° dépt	Ne rien inscrire (code)	QUANTITÉ DE LAIT BIO LIVRÉ À LA COLLECTE PAR VOS PRODUCTEURS EN 2007 EN LITRES	UNITÉ	NOMBRE DE PRODUCTEURS en 2007 MOYENNE des effectifs de avril, juil., oct.
Nom du département						
			1		L	
			1		L	
			1		L	
			1		L	
			1		L	
			1		L	
			1		L	
			1		L	
			1		L	
TOTAL		9 9	1		L	

Si, en 2007, vous avez collecté du lait de vache biologique auprès de producteurs **d'autres pays**, veuillez indiquer, pour chacun de ces pays, la quantité de lait collecté et le nombre de producteurs concernés.

Nom du pays						
			1		L	
			1		L	
			1		L	

LAIT DE CHÈVRE

			2		L	
			2		L	
			2		L	
			2		L	
			2		L	
			2		L	
TOTAL		9 9	2		L	

LAIT DE BREBIS

			3		L	
			3		L	
			3		L	
			3		L	
			3		L	
			3		L	
TOTAL		9 9	3		L	

B – FABRICATION DE PRODUITS LAITIERS BIOLOGIQUES

Qu'est-ce qu'un produit laitier biologique ?

C'est un produit laitier détenant la certification « produit issu de l'agriculture biologique », délivrée par un organisme certificateur agréé, suivant le cahier des charges concernant le mode de production biologique du lait et des produits laitiers. Ce mode de production est homologué par les règlements CEE n° 2092/91 du 24 juin 1991 et CE n° 1804/99 du 19 juillet 1999 d'une part, par l'arrêté interministériel du 28 août 2000 (cahier des charges français CC REPAB F) d'autre part.

- Quantité
- 400 - Laites liquides conditionnés | L
 - Produits laitiers frais hors crème :
 - 510 - yaourts et laites fermentés | Kg
 - 520 - desserts lactés | Kg
 - 600 - Crème conditionnée | Kg
 - 700 - Beurre | Kg
 - Fromages :
 - fromages frais :
 - 811 - vache | Kg
 - 812 - chèvre | Kg
 - 813 - brebis | Kg
 - autres fromages (y compris fondus) :
 - 821 - vache | Kg
 - 822 - chèvre | Kg
 - 823 - brebis | Kg
 - 900 - Autres produits laitiers (à préciser) :
 - | Kg
 - | Kg

N.B. : Les quantités mentionnées ci-dessus ne doivent pas être soustraites des réponses données dans le questionnaire général de l'enquête annuelle laitière.

QUATRIÈME PARTIE FROMAGES AU LAIT CRU EN 2007

- En 2007, avez-vous fabriqué des fromages au lait cru (entourez la bonne réponse) ?

OUI

NON

Si OUI, veuillez indiquer les quantités de fromage fabriqué en 2007 au lait cru par grande famille :

- Fromages de vache à pâte molle | Kg
- Fromages de vache à pâte pressée non cuite ou demi-cuite | Kg
- Fromages de vache à pâte pressée cuite | Kg
- Fromages de vache à pâte persillée | Kg
- Fromages de chèvre et mi-chèvre | Kg
- Fromages de brebis | Kg
- Autres fromages | Kg

N.B. : Les quantités mentionnées ci-dessus ne doivent pas être soustraites des réponses données dans le questionnaire général de l'enquête annuelle laitière.

TRAVAIL À FAÇON (transformation de matière première fournie par le donneur d'ordres) :
(voir les NOTES EXPLICATIVES page 2)

- En 2007, avez-vous **effectué des travaux à façon pour des tiers** dans votre entreprise (entourez la bonne réponse) ? OUI NON
(si OUI, précisez ci-dessous pour chaque produit l'entreprise donneuse d'ordres, le produit concerné et la quantité fabriquée)

ENTREPRISE	PRODUIT	QUANTITE (kg ou l)
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

- En 2007, avez-vous **fait effectuer des travaux à façon par des tiers** (entourez la bonne réponse) ? OUI NON
(si OUI, précisez ci-dessous pour chaque produit l'entreprise façonnrière, le produit concerné et la quantité fabriquée)

ENTREPRISE	PRODUIT	QUANTITE (kg ou l)
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

VOS OBSERVATIONS

C - DEFINITION DE LA NOMENCLATURE UTILISEE POUR LE COMMERCE EXTERIEUR (Chapitre VI)

La Nomenclature Combinée (NC), utilisée par les Etats membres de l'Union européenne pour les statistiques sur les échanges extérieurs, comporte une codification à 8 chiffres.

Les deux premiers chiffres représentent les "chapitres".

Les quatre premiers chiffres constituent la nomenclature du Conseil de Coopération Douanière (NCCD).

Les six premiers chiffres correspondent au Système Harmonisé (S.H.), adapté au niveau mondial.

Les huit chiffres correspondent à la Nomenclature Combinée (NC).

Les produits laitiers sont répertoriés au chapitre 04. Ce chapitre se décompose, s'agissant des produits laitiers, en :

- 04.01 - laits liquides et crème
- 04.02 - laits en poudre et laits concentrés
- 04.03 - babeurre, yaourts et autres laits fermentés
- 04.04 - lactosérum et autres composants naturels du lait
- 04.05 - beurre et autres matières grasses provenant du lait
- 04.06 - fromages

Cependant, certains produits laitiers ou "dérivés" de l'industrie laitière ne sont pas répertoriés dans ce chapitre 04 : il s'agit des produits suivant :

- 17 02 11 00, 17 02 19 00, 21 06 90 51 - lactose et sirop de lactose
- 19 01 10 00 - préparations alimentaires lactées pour enfants
- 22 02 90 91, 22 02 90 95, 22 02 90 99 - laits aromatisés
- 35 01 - caséine et caséinates

Figurent également sur les tableaux, hors total produits laitiers, les aliments veaux (23 09 90 35, 23 09 90 39, 23 09 90 49, 23 09 90 59, 23 09 90 70).

Depuis janvier 1997, les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) ne sont plus considérés comme des partenaires extérieurs de la France, mais font désormais partie intégrante du territoire statistique national. Les séries relatives à 1997 intègrent ce nouveau champ statistique. Depuis cette date, les résultats du commerce extérieur sont comparables à ceux de l'année précédente car ils reposent sur la même définition du champ statistique.

**Table de correspondance entre les produits (ou groupes de produits)
analysés dans ce chapitre et les numéros de la NC au 1er janvier 2005.**

Laits liquides en vrac : 04011090,04012019,04012099.

Laits liquides conditionnés : 04011010, 04012011, 04012091.

Laits aromatisés : 22029091, 22029095, 22029099.

Yaourts nature : 04031011 à 04031039.

Yaourts aromatisés : 04031051 à 04031099.

Babeurre liquide et laits fermentés divers : 04039051 à 04039069, 04039091 à 04039099.

Crème en vrac : 04013019, 04013039, 04013099.

Crème conditionnée : 04013011, 04013031, 04013091.

Beurre en vrac ou conditionné : 04051011, 04051019, 04051030, 04051050.

Beurre concentré : 04059010, 04059090.

Beurre anhydre : 04051090.

Fromages et Caillebotte : 04061020 à 04069099

dont :

- Fromages frais : 04061020, 04061080, 04069093.

- Fromages à pâte molle : 04069082, 04069084, 04069088.

- Fromages à pâte pressée non cuite : 04069021 à 04069027, 04069037 et 04069039,
04069076 à 04069081, 04069087

dont : - édam, fontal, gouda : 04069023, 04069076, 04069078.

- cheddar, cantal : 04069021, 04069081.

- saint-nectaire, saint-paulin : 04069079.

Fromages à pâte pressée cuite : 04062090, 04069001 à 04069017.

dont : - emmental : 04069013

- gruyères : 04069015

- bergkase, appenzell : 04069017

- destinés à la transformation : 04069001 à 04069006.

Autres fromages à pâte persillée : 04064090.

Roquefort : 04064010.

Fromages fondus : 04063010 à 04063090.

Fromages râpés ou en poudre : 04062010 à 04062090.

Lait concentré : 04029111 à 04029199, 04029911 à 04029999.

Poudre de lait conditionnée écrémé : 04021011, 04021091.

Poudre de lait conditionnée non écrémé : 04022111, 04022191, 04022915, 04022991.

Poudre de lait conditionnée diététique : 04022911, 19011000 (laits infantiles)

Poudre de lait industrielle vrac écrémé : 04021019, 04021099.

Poudre de lait industrielle vrac non écrémé : 04022117 à 04022119, 04022199, 04022919, 04022999.

Poudre de babeurre : 04039011 à 04039039, 04039071 à 04039079.

Lactosérum liquide : 04041048 à 04041084.

Poudre de lactosérum : 04041002 à 04041038.

Caséines caséinates : 35011010, 35011050, 35011090, 35019010, 35019090.

Lactose et sirop de lactose : 17021100 à 17021900, 21069051.

Autres composants naturels du lait : 04049021 à 04049089, 35040000.

TOUS PRODUITS LAITIERS ET DERIVES : 04011010 à 04069099, 17021100 à 17021900,
19011000, 21069051, 22029091, 22029095, 22029099, 35011010 à 35019090

Aliments veaux : 230990350, 230990390, 230990490, 230990590, 230990700.